RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 5 mars 1957.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

- 1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.
- 2. Que son quorum soit réduit de 20 à 15 membres et que l'application de l'article 65 (1) f) du Règlement soit suspendue à cet égard.
- 3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ses délibérations, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le tout respectueusement soumis,

Le président, RENÉ-N. JUTRAS.

(Ledit rapport a été agréé le même jour.)